

Chantier participatif du samedi 26 avril

Chers habitants,

Nous vous proposons un chantier participatif dans notre village avec deux ateliers, sur inscription.

RENDEZ-VOUS À LA RÉSERVE COMMUNALE

à 9h00

munis de gants et d'une tenue adaptée.

À la fin du chantier, vers 11h30, nous prendrons le temps d'un moment convivial (lieu défini selon la météo).

Voici les sujets proposés pour cette édition :



pour l'atelier n° 2
pensez à vous munir
d'un gilet haute visibilité

Atelier 1

Entretien de nos haies et fascines, munissez-vous de gants adaptés à l'arrachage des chardons.

Atelier 2

Tour du village (par zones) pour une balade anti-déchets.

Munis de gants et sacs de tri, nous rendrons notre village encore plus propre ! Différentes zones seront proposées.

"Ce n'est pas moi qui l'ai jeté, pourtant je vais le ramasser".

MERCI D'AVANCE À TOUTES ET TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION !

Pour une meilleure organisation, merci de confirmer votre présence et votre choix d'atelier par

- Téléphone : 03 89 40 92 02
- Mail : mairie@aspach.fr  nouvelle adresse à noter

rappel d'un article du dernier Tout Aspach

Chers villageois,

Nous dédions cette communication au projet de Sécurisation de notre Rue de Thann à ASPACH.

Après de nombreuses plaintes sur la circulation Rue de Thann, en particulier des excès de vitesse importants, nous avons en 2024 constitué un groupe de travail avec des habitants qui se sont fait connaître suite à notre appel aux bonnes volontés.

En effet depuis trois ans nous réalisons des essais divers et variés avec certains riverains.

Il nous a fallu attendre le renouvellement de la bande de roulement par la CEA pour démarrer de vrais travaux.

Ces essais, parfois non concluants, nous ont permis de conforter notre idée que sans aménagements physiques pour stopper la vitesse, rien ne saurait être concluant.

Comme déjà évoqué dans plusieurs Bulletins Communaux, diverses solutions ont été étudiées : feux tricolores récompenses, plateaux surélevés, priorités à droite, stops, zones 30, écluses simples, écluses doubles, places de parking, etc.

Le travail de la Commission Mobilité – Sécurité a été régulier et approfondi.

Le groupe de travail constitué en 2024 avec cette même Commission et des villageois nous a permis de faire plusieurs plans, plusieurs calculs d'implantations, et aujourd'hui les travaux peuvent démarrer.

À ce jour au vu des nombreuses plaintes, il est indispensable d'agir.

Nous nous devons de répondre aux citoyens, de protéger nos enfants, et nos cyclistes.

N'attendons pas un accident pour nous insurger.

Les vitesses mesurées par notre radar confirment que la situation doit changer.

Néanmoins, ce changement doit se faire en adaptant nos aménagements à notre village et à ses contraintes d'implantation.

À ce titre, voici un **résumé rapide des aménagements prévus** dans cette première tranche de travaux :

- marquage d'un **giratoire** en cours à l'intersection de la Rue de la Libération (calcul d'implantation par un Bureau d'Etudes) ;
- pose des **écluses** de la Steige : à l'identique, avec une zone tampon jusqu'au chaussidou* ;
- pose d'un **chaussidou*** après les écluses de la Steige ;
- **places de parking** avec obstacles physiques ;
- **écluses** simples à définir sur deux zones : étude en cours - tests à venir ;
- marquage de **zones 30** après le chaussidou (c'est-à-dire avant l'arrêt de bus Unaferm) et après le giratoire (côté Altkirch) ;
- marquage des **passages piétons** simples et d'autres aménagés : leds au sol, unicité de passage etc. – à définir ;
- aménagement des deux **arrêts de bus** par des STOP Rue de Thann (panneaux clignotants prévus !) ;
- aménagement de **priorités à droite** Rue du 26 Novembre, Rue des Bergers... (avec panneau clignotant d'annonce).

Merci à tous pour votre compréhension de ces travaux pour la communauté Aspachoise.

Merci au Groupe de travail qui se réunira encore avant l'été pour faire le point sur les travaux et les améliorations possibles.

Votre implication sur ce projet commun est à souligner.

Elle a permis à nous tous de comprendre les contraintes de chacun, les a priori, et surtout d'aboutir à des choix au plus près de vos besoins.

Nous avons à cœur de protéger nos piétons, nos enfants, nos cyclistes et de circuler dans une Rue de Thann apaisée.

La sécurité est l'affaire de tous !

Céline STEVANOVIC

* principe du chaussidou : voir page suivante



LE CHAUSSIDOU OU CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

Un chaussidou, c'est quoi ?

Une chaussée à voie centrale banalisée ou chaussidou permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Elle partage la chaussée en trois voies :

- une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos ;
- deux bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos.

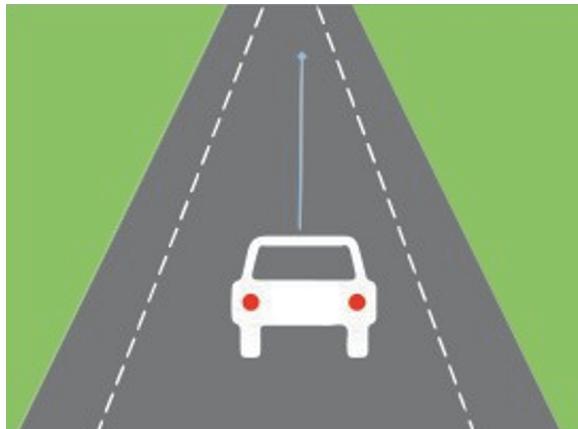
Le mot "chaussidou" est la contraction de "chaussée" et de "doux". C'est un concept qui vient de Suisse. On utilise aussi le mot "chaucidou" pour "chaussée à circulation douce".

Comment circuler ?

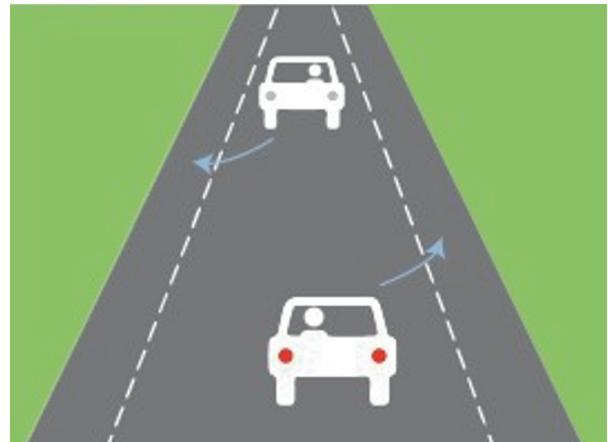
Voici les règles de circulation pour les automobilistes :

En voiture, trois cas de figure se présentent :

1. La route est dégagée : je circule au centre de la chaussée

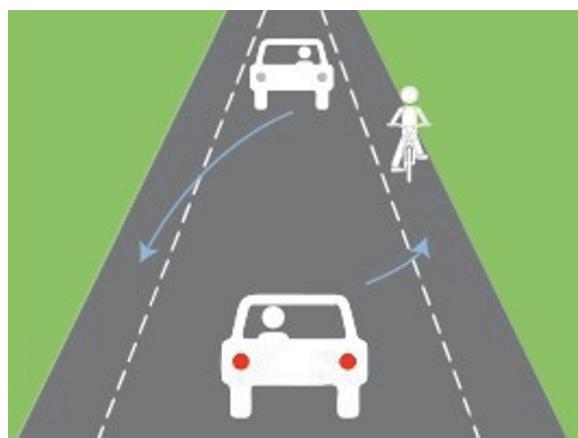


2. Un véhicule se présente en face : je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.



3. Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable : je me rabats à droite sur la bande cyclable, je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste.

Une fois le cycliste doublé, si aucun véhicule ne se présente face à moi, je reste sur la voie centrale.



Les règles de circulation

- La voie centrale est pour tous les véhicules motorisés, donc motos, scooters, cyclomoteurs sont aussi concernés ;
- Les « rives » sont réservées aux vélos et pour les croisements (les piétons circulent sur le trottoir) ;
- Il ne faut pas se stationner sur les rives ;
- Le dépassement d'autres véhicules est interdit.

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !



Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire !

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 INSTAGRAM
@armees.jeunesse

 LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

 X
@DSNjeunesse

 YOUTUBE
@SGArmees

Bulletin municipal papier

Nous rappelons que le bulletin municipal « Tout Aspach » paraît trois fois par an et que tous les numéros sont disponibles sur le site communal parole-aspach.fr sous forme numérique. Un lien facilement visible figure sur la page d'accueil. Chaque parution est signalée sur l'application d'information Illiwap.

Pour recevoir le bulletin dans sa version imprimée il faut être inscrit sur la liste de diffusion en remplissant en ligne le formulaire disponible à l'adresse suivante (ou qr-code ci-contre) :

<https://forms.gle/LyX1cACdfSLYq13g8>

Les personnes déjà inscrites n'ont rien à faire. L'inscription est possible à tout moment ; elle sera prise en compte dès la parution suivante (prochain numéro prévu en juillet 2025) et restera valable jusqu'à nouvel ordre (il n'est pas nécessaire de la renouveler pour chaque parution).

Si vous n'avez pas accès au formulaire en ligne, l'inscription peut se faire directement à la mairie.



formulaire d'inscription
à la version imprimée
du bulletin